

# FDS

## Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating FC180 comp A

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

**NOM COMMERCIAL** DeLaval surface coating FC180 comp A

<b>Producteur/importateur</b>	Hesselberg Bygg
<b>Adresse</b>	Værftsgt. 7
<b>Code postal</b>	Postboks 1023 Jeløy, 1510 Moss
<b>Pays</b>	Norvège
<b>Téléphone</b>	+ 47 69 27 30 00
<b>Fax</b>	+ 47 69 27 46 30
<b>Contact</b>	Lars Evensen
<b>Téléphone d'urgence</b>	<b>NO:</b> + 47 22 59 13 00 <b>CH:</b> 01 251 51 51 or 145 <b>FR:</b> +33 130 81 80 35

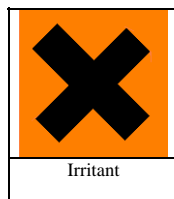
<b>Fournisseur</b>	DeLaval International AB
<b>Adresse</b>	Box 39
<b>Code postal</b>	SE-147 21 Tumba
<b>Pays</b>	SUÈDE
<b>Téléphone</b>	+ 46 8 530 66000

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Non	Nom de l'ingrédient	N° EC	N° CAS	Concent. (% poids)	Classification
1	1,6-hexanediol d'éther diglycidyl		16096-31-4	10-30	Xi,36/38-43-52/53
2	Produit de réaction : bisphénol A-(epichlorhydrine) ; résine époxy (poids molaire moyen < 700)		25068-38-6	60-100	XiN,36/38-43-51/53

Légende : T+=très toxique, T=toxique, C=corrosif, Xn=dangereux, Xi=irritant, E=explosif, O=oxydant, F+=extrêmement inflammable, F=très inflammable, N=dangereux pour l'environnement

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS



#### SANTÉ

Irrite les yeux et la peau. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

#### ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# FDS

## Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating FC180 comp A

### 4. MESURES DE PREMIER SECOURS

#### **INHALATION**

Air frais. Si le symptôme persiste, appeler un médecin.

#### **CONTACT AVEC LA PEAU**

Laver par précaution avec de l'eau et du savon. Si un symptôme se produit, consulter un médecin.

#### **CONTACT OCULAIRE**

Laver abondamment avec de l'eau (paupières ouvertes) pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

#### **INGESTION**

Faire boire une grande quantité d'eau. Si une personne vomit couchée sur le dos, la placer en position stable sur le côté. **NE PAS FAIRE VOMIR !**

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **AGENT D'EXTINCTION**

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre chimique.

#### **AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS**

Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS**

Utiliser un vêtement de protection. L'équipement de protection standard peut ne pas convenir. Utiliser un appareil respiratoire autonome si la substance est impliquée dans un incendie.

### 6. MESURES DE PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

#### **PRÉCAUTIONS PERSONNELLES**

Éviter le contact avec la peau. Ne pas respirer la vapeur. Ne pas respirer la poussière. Éloigner de toute source d'inflammation – Interdiction de fumer.

#### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts. Ne pas contaminer les eaux de surface. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### **MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Nettoyer tout déversement avec des matériaux absorbants et/ou des équipements mécaniques et les éliminer conformément à la section 13.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### **CONSEIL DE MANIPULATION**

Assurer un renouvellement de l'air suffisant et/ou une ventilation forcée dans les ateliers. Assurer une bonne ventilation. Ouvrir et manipuler le conteneur avec soin.

#### **STOCKAGE**

Conserver dans un conteneur bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à température ambiante.

### 8. CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

#### **CONTRÔLE D'EXPOSITION**

Éloigner de toute source d'inflammation – Interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **PROTECTION OCULAIRE**

Lunettes de protection Appareil de protection du visage.

#### **PROTECTION DES MAINS**

Gants en caoutchouc ou en plastique.

#### **VÊTEMENT DE PROTECTION**

Porter des chaussures et un vêtement de protection.

# FDS

## Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating FC180 comp A

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique :</b>	liquide.		
<b>Couleur :</b>	incolore		
<b>Odeur :</b>	faible		
<b>Solubilité :</b>			
<b>Point/plage de fusion :</b>		<b>Temp. d'inflammation :</b>	ca. 460 °C
<b>Tension de vapeur :</b>	< 0,04 Pa	<b>Densité :</b>	1,13 g/cm <sup>3</sup>
<b>Temp. de décomposition :</b>		<b>Solubilité dans l'eau :</b>	insoluble
<b>pH en solution :</b>		<b>Point/plage d'ébullition :</b>	> 200 °C
<b>Point éclair :</b>	> 145 °C	<b>pH concentré :</b>	
<b>Poids molaire :</b>		<b>Viscosité :</b>	1000-1300 mPa.s

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### MATÉRIAUX À ÉVITER

Agents oxydants puissants. Acides forts et bases fortes.

#### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Les produits de combustion dégagent une odeur nauséabonde et des fumées toxiques.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité orale aiguë</b>	LD50 (rat)	> 5000 mg/kg
<b>Toxicité orale aiguë</b>	LD50 (rat)	> 2000 mg/kg
<b>Toxicité par. inhalation</b>		

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant.

#### CONTACT OCULAIRE

Test d'irritation oculaire (lapin) : irritant.

#### SENSIBILISATION

Peut causer une sensibilisation/des effets allergiques aux personnes sensibles.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### DÉGRADABILITÉ

Difficilement dégradable.

### 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

#### REGLEMENTATION GÉNÉRALE

Peut être incinéré ou éliminé en conformité avec les réglementations locales. Les conteneurs vides peuvent être remplis de déchets en accord avec les réglementations locales.

#### CATÉGORIE DE DÉCHETS

07 02 08 autres résidus de distillation et de réaction.

# FDS

## Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating FC180 comp A

### 14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Classé comme marchandises dangereuses :

Oui

Non

N/A

N° UN : 3082

#### NOM D'EXPÉDITION CORRECT

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, p.a.s.

#### ADR/RID

Classe : 9

Groupe d'emballage :

Not Translated :

Id danger :

#### IMDG

Classe : Non réglementée

Groupe d'emballage :

Sous risque :

EMS :

Polluant marin :

#### IATA

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

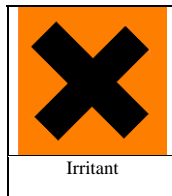
Sous risque :

Étiquette :

### AUTRES INFORMATIONS

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classif.:



Label CE

Oui

Non

Xxxx15-5 N/A

#### COMPOSITION

1,6-hexanédiol d'éther diglycidyl (10-30), Produit de réaction : product : bisphénol A-(epichlorhydrine) ; résine époxy (poids molaire moyen < 700).

#### PHRASES R

Irrite les yeux et la peau.

Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# FDS

## Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating FC180 comp A

### PHRASES S

S-28 En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. S-37/39 Porter des gants de protection et un appareil de protection des yeux /du visage appropriés. S-61 Éviter le déversement dans l'environnement. Se référer aux instructions spéciales/aux feuilles de données de sécurité.

### RÉFÉRENCES

Norwegian Labour Inspectorate : Réglementations sur l'étiquetage des dangers (santé, incendie, explosion).

### AUTRES INFORMATIONS

Contient des composants époxy. Rechercher plus d'informations auprès du producteur.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NOTES DU FOURNISSEUR

Ce document contient des informations importantes pour le stockage, la manutention et l'utilisation correcte du produit.

### LISTE DES PHRASES R ASSOCIÉES

N°	Texte de la phrase R
R36/38	Irrite les yeux et la peau.
R43	Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ÉMIS LE : 03.11.02